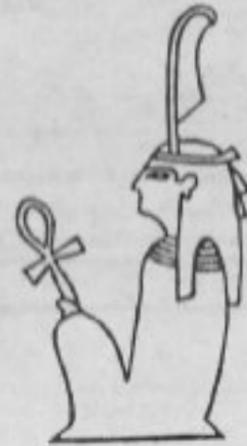


BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'ÉGYPTOLOGIE

RÉUNIONS TRIMESTRIELLES
ET
COMMUNICATIONS ARCHÉOLOGIQUES



N° 31 - MARS 1960

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'ÉGYPTOLOGIE

N° 31 - MARS 1960

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'ÉGYPTOLOGIE**

17 DECEMBRE 1959

La séance fut ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. le Chanoine Et. Drioton, Président.

Le procès-verbal de la précédente assemblée fut adopté à l'unanimité.

S'étaient excusés : M. Rötzer, M. de Wit, Mme Tony-Révillon, M. le Professeur von Beckerath (Munich), M. le Professeur Muller (Munich), M. Derchain, Mme Baumann, Mlle Wallert (Munich)

PRESENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES

Mme Arrazeau,
M. le Professeur Helck (Hambourg),
Mme le Docteur Ratié,
Le Victoria Museum à Uppsala (Suède),
La Bibliothèque de l'Université de Kentucky à Lexington (U.S.A.),
Mlle Kanawaty.

NECROLOGIE

Adriaan A. de Buck (22 sept. 1892 - 28 oct. 1959)

Avec l'égyptologue hollandais Adriaan A. de Buck, la Société Française d'Égyptologie perd un de ses membres les plus éminents.

Ce grand spécialiste de la religion, qui était aussi pasteur, avait d'abord fait ses études de théologie à Leiden et suivi les cours de Christensen et Boeser; après avoir complété sa formation d'égyptologue auprès de Sethe, Erman et Möller, il fut nommé en 1922 Docteur de l'Université de Leiden en présentant sa thèse sur les conceptions égyptiennes de la « colline primordiale » (Oerheuvcl).

C'est à partir de 1924 qu'il entreprit de rassembler les textes de tous les sarcophages égyptiens du Moyen Empire, travail gigantesque qui le mena dans tous les musées du monde et d'où devait sortir, dès 1935, sa magistrale et parfaite publication des « Egyptian Coffin Texts ». Il mourut avant d'en avoir vu paraître le septième et dernier volume (publié en 1961), et sans avoir pu donner la traduction de ces textes particulièrement difficiles et qu'il connaissait si bien.

En plus de ce travail gigantesque et des cours qu'il donnait à l'Université de Leiden, le Professeur de Buck put encore faire paraître une excellente Grammaire du Moyen Egyptien, dont il y eut trois éditions (1941, 1944, 1952), et un Readingsbook (1948).

Tous ceux qui ont eu le privilège d'approcher Adriaan de Buck conservent de lui le souvenir d'un homme exceptionnel, joignant aux qualités du savant, qui mettait libéralement ses connaissances à la disposition de chacun, de belles qualités humaines et une grande modestie.

Mlle M. Werbrouck (23 mai 1889 - 1^{er} août 1959)

Mlle M. Werbrouck, qui fut l'élève préférée du grand égyptologue belge Capart, était docteur de l'Institut Supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de Bruxelles, titre qui couronnait sa thèse sur « les Pleureuses dans l'Egypte ancienne » (1938). Chargée de cours à cet Institut Supérieur de Bruxelles, elle succéda à Capart, en 1947, à la tête de la Fondation Egyptologique Reine Elisabeth. Elle publia, en 1949, un intéressant ouvrage sur « le temple d'Hatchepsout à Deir el Bahari ».

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

EXERCICE 1958-1959

Recettes		Dépenses	
Cotisations	304.098	Secrétariat	9.397
Subventions et cotisations des membres d'honneur ..	153.903	Fournitures et frais postaux	46.713
Vente de Bulletins anciens	25.126	Impressions : bulletins et circulaires	366.593
Vente d'exemplaires de la Revue ..	55.682	Subventions à conférenciers venant de l'étranger	30.000
Coupons de titres et agios créditeurs	2.039	Remboursement à l'Imprimerie Nationale du produit de la vente de la Revue	38.900
	<hr/>	Achat aux Presses Universitaires du Tome I de la Revue (pour être revendu)	2.880
	540.848	Versé aux réserves	46.365
			<hr/>
			540.848

L'exercice 1958-1959 se solde donc par un bénéfice de 46.365 francs qui a été versé aux réserves. L'excédent de dépenses de l'exercice précédent a été ainsi amorti, d'une part après recouvrement de cotisations arriérées, d'autre part à la suite d'un nouveau don généreux de Mme Alexandrine Billot, membre d'honneur (dont une fraction est consacrée à la rémunération de conférenciers venus de l'étranger).

Les dépenses sont en augmentation spécialement du fait de la majoration des frais postaux survenue fin 1958 et surtout du coût des impressions (50 % depuis deux ans).

Le montant de la cotisation, fixé à 1.000 francs depuis de nombreuses années, devra être probablement majoré. Le Bureau prendra une décision à cet égard.

Les disponibilités s'élèvent :

au Crédit Algérien à	704.914
au compte courant postal à ..	71.534
en espèces à	26.245
	<hr/>
soit au total à	802.693

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES ELUS DU COMITE

L'Assemblée renouvela ensuite les cinq membres sortants du Comité. Quatre d'entre eux ont été réélus à l'unanimité. Ce sont :

Comte Louis de Blacas,
M. E. Cavaignac,
M. S. Gabra,
M. O. Koefoed-Petersen.

Le décès de notre éminent collègue A. de Buck laissait une place vacante qui fut à l'unanimité attribuée à M. le Docteur J. Cerny, professeur à l'Université d'Oxford.

COMMUNICATIONS

Deux communications étaient au programme :

Mlle Claire Préaux, professeur à l'Université de Bruxelles : De la Grèce classique à l'Égypte hellénistique.

M. Jean Yoyotte, chargé de Recherches au C.N.R.S. : Le talisman de Victoire d'Osorkon, Prince de Saïs et autres lieux.

La séance fut levée à 19 heures.

DE LA GRÈCE CLASSIQUE A L'ÉGYPTE HELLÉNISTIQUE

par Claire PREAUX

Cet exposé se propose d'analyser et de critiquer la notion de civilisation mixte, gréco-orientale, qu'on s'accorde à trouver dans les institutions de l'Égypte gréco-romaine. L'enquête ainsi entreprise se bornera à l'Égypte ptolémaïque.

Au moment où les Grecs arrivent en Égypte, ils ont dans leurs bagages un legs de traditions qui gouvernent leurs rapports avec l'étranger. Dans les colonies, on ne les voit guère adopter les modes de sentir, d'agir ou de d'exprimer des peuples qui les entourent : Syracuse est une ville absolument grecque. Ce sont les Sicules, les Etrusques, les Scythes et les Carthaginois qui imitent les Grecs. La période des emprunts qui comptent dans le monde hellénique se situe plus haut dans le temps : la Crète égéenne doit sans doute beaucoup à l'Égypte. L'auteur de l'*Epinomis* avoue cependant des emprunts, mais il ajoute aussitôt que les Grecs perfectionnent ce qui leur vient d'ailleurs.

La vieille idée primitive de l'hostilité à l'égard de « l'autre » est fondamentale dans les institutions de la cité : le serment que prête l'éphèbe athénien l'engage à agrandir le territoire de sa ville aux dépens de celui du voisin.

Cependant, dès Homère, les Grecs n'ont cessé de manifester de l'intérêt à ce qui n'était pas eux. Le début du V^e siècle voit fleurir un exotisme dont on demande souvent les traits à l'Égypte. Eschyle et Pindare font allusion aux crues du Nil, des nègres apparaissent sur des vases attiques et tout cela débouche dans la vaste enquête

d'Hérodote, fondée sur la sympathie de l'homme pour l'homme, si différent soit-il. Cette veine ne fera que s'affermir dans les enquêtes ethnographiques et dans les romans de l'âge hellénistique.

Mais ne nous y laissons pas prendre : l'exotisme est à l'antipode des tendances à l'assimilation. Qu'on se souvienne de la coïncidence, au XVIII^e siècle, du goût pour les décors de la Compagnie des Indes et du « Peut-on être Persan ? » Au reste, l'exotisme est évasion et il ne pourrait remplir cette fonction si le refus fondamental de l'étranger n'existait pas.

D'autre part, les Grecs disposaient d'une justification rationnelle du cloisonnement des mœurs et même des types physiques : ils les tenaient pour l'effet du climat. On pourrait constituer tout un dossier grec du déterminisme géographique des civilisations Hippocrate, Hérodote et Aristote y figureraient au premier plan.

Mais aucune position n'est jamais absolue chez les Grecs, dont la pensée a connu tous les courants. Et, à côté du mépris que le bourgeois terrien exprime par Aristote pour l'homme différent, on trouve chez Antiphon le célèbre fragment : « Grecs et Barbares, nous respirons tous par les narines », auquel il arrive à Platon — si partisan cependant de l'étanchéité — de faire écho.

Abordons à présent les Grecs en Egypte et voyons si, dans les institutions caractéristiques des Lagides, les prétendues nouveautés ne seraient pas simplement des continuités. Une nouveauté fondamentale : des Grecs, en grand nombre, vivent hors cité. Mais si l'on y regarde de près, on voit que cette situation est traitée juridiquement comme provisoire. Après plusieurs générations, le descendant de l'immigré grec porte encore l'ethnique de la cité de ses ancêtres. Des groupes imitant les fonctions de la cité, les *politeumata*, se créent dans la campagne égyptienne, pour les seuls Grecs. Ils sont aussi fermés que la cité classique et reposent sur une communauté d'éducation.

Si l'on s'en réfère à la définition d'Aristote dans la *Politique*, le citoyen est celui qui à part à la juridiction et aux fonctions exécutives — activement et passivement. Or le Grec en Egypte a vu se reconstituer pour lui sa

juridiction grecque. Que le juge ne soit pas pris à sa cité d'origine n'est peut-être pas aussi insolite ni aussi nouveau qu'on le croirait à première vue. L'appel à des juges étrangers, les commissions judiciaires qui vont de ville en ville, à la demande conjointe des cités et des rois, rendre la justice sont choses courantes dès la haute époque hellénistique en pays purement grec. Quant aux formes nouvelles de l'exécutif — désuétude des anciennes magistratures et collation du pouvoir à des techniciens que rémunère un roi (le diacète, par exemple) — on pourrait en chercher une préfiguration philosophique dans la liaison du pouvoir et du savoir que Platon exige chez les « hommes royaux » de la République.

Si nous passons aux fonctions sociales de la cité, comment sont-elles remplies dans le royaume des Ptolémées ? La guerre, d'abord, reste absolument grecque. L'utilisation des éléphants n'est pas une technique égyptienne : les Ptolémées l'ont imitée des Séleucides qui sans doute la tenaient de l'Inde. Pour tout le reste de l'armement, des cadres, de la tactique, de la stratégie et de l'intendance, comme aussi de la dotation des troupes mercenaires en terre, on trouve des parallèles chez les Séleucides et des origines grecques. En armant, avant la bataille de Raphia des troupes égyptiennes, Ptolémée IV ne fait que reprendre la tradition d'Alexandre qui confia des tâches militaires, non à des Egyptiens peut-être, mais à d'autres barbares, à des Juifs notamment.

L'organisation du ravitaillement et le souci que prend en ces matières l'administration ptolémaïque ne dépasse pas ce qu'on trouve dans toute cité grecque en ce qui concerne l'organisation des approvisionnements en blé. Il faut, du reste, revoir l'idée d'une stricte économie dirigée ptolémaïque. Les dispositions des *Revenues Laws* ne sont que l'organisation d'une ferme fiscale — ferme qui est d'ailleurs une institution purement grecque.

Dans la gestion du sol, au contraire, les Ptolémées, sans rien imaginer de neuf, laissent sur sa lancée l'administration égyptienne. C'est en grec que se feront les listes et les rapports — seule nouveauté qu'impose leur gouvernement. Le contrôle de l'administration royale sur les temples peut se justifier dans l'ordre égyptien.

Mais de l'administration du blé et des temples, toute égyptienne, à celle des recettes en argent, toute grecque, il n'y a guère de passages ni d'influences. Il y a deux structures économiques distinctes en Egypte : il se fait qu'elles concourent toutes les deux à la richesse du Ptolémée et d'Alexandrie.

Le Grec qui vit dans la campagne égyptienne, hors cité, ne paraît pas avoir au début de l'âge ptolémaïque, la pleine propriété du sol. Mais il faut observer tout d'abord que le droit à la propriété ne fait pas partie de la définition qu'Aristote donne du citoyen et qu'il y a des cités sans territoire. Et d'autre part, cette situation n'a rien de spécifiquement égyptien : les contrats démotiques nous font connaître une propriété privée égyptienne. Il se fait simplement que les Grecs qui nous apparaissent dans les papyrus de haute époque ptolémaïque sont des gens en majorité issus de l'armée et installés sur des tenures qui ne sont pas encore héréditaires. Mais, à mesure que le temps passe, ces Grecs acquièrent, par des moyens variés, de la terre en pleine propriété. La fiscalité romaine développera, du reste, cette tendance.

On dit souvent des monarchies hellénistiques qu'elles sont des Etats territoriaux et l'on voit là un contraste frappant avec la cité grecque. Mais, s'il est vrai qu'il y a une « terre royale », notion qui, évidemment, n'est pas de la grécité classique, il n'en est pas moins certain que le territoire n'est pas devenu un élément de « nationalité ». Personne n'est « égyptien » en raison de sa naissance sur le territoire de l'Egypte. Les liens qui unissent au roi les hommes qui vivent dans ce pays sont de nature très variée et souvent très peu définie. Jusqu'à la mise en pratique des dispositions relatives à l'*idia*, le territoire n'intervient pas dans la définition du statut juridique d'un homme. Tout se passe comme si, dominés par les souvenirs de la cité, les rois grecs d'Egypte n'avaient pas exploité toutes les conséquences juridiques de leur possession d'un territoire.

Au reste, la royauté elle-même n'est pas « gréco-égyptienne ». Il y a deux rois bien distincts dans un Ptolémée : un roi grec et un roi égyptien. Car le monde grec a des traditions royales, qu'on a trop négligé de considérer jusqu'aux travaux récents de Taeger, de Cerfaux et de

Tondriau. L'Egypte ptolémaïque ne mélange pas les deux cultes royaux : il en est un dont les traditions sont grecques, à côté du culte purement égyptien. Les fonctions de conseiller royal qui semblent si typiquement « orientales » sont confiées à des philosophes venus de Grèce : être l'instituteur des rois, c'était l'ambition d'Isocrate, comme celle de Platon à la cour de Syracuse.

En matière de culture, nous n'assistons pas non plus à une réelle fusion. Les Grecs préserveront jusqu'à l'époque arabe leur éducation purement grecque, fondée sur Homère et les auteurs classiques, sans référence à l'Egypte ambiante. Et, avec cette préservation de la langue, se conservera la diplomatique du droit privé, fermement transmise dans les études de notaires. Les coïncidences entre la diplomatique grecque des contrats de Doura et celle des contrats égyptiens témoignent de la persistance, de l'imperméabilité du droit privé grec. Aussi voit-on se conserver, dans les contrats d'Egypte écrits en grec, l'obligation, pour les femmes qui s'engagent, d'être assistées d'un *kyrios*. Cette règle se maintiendra, intangible, jusqu'à la Constitution Antonine, alors que la femme égyptienne, dans les contrats démotiques, s'engage sans assistance. La persistance de cette différence est le test d'une étanchéité assez prononcée des deux droits. L'enregistrement des conventions, qui paraît si caractéristique des monarchies hellénistiques et qui exista à certaines époques dans l'Egypte pharaonique, peut fort bien s'expliquer par une origine grecque : Aristote, dans la *Politique*, cite une magistrature affectée, dans certaines cités, à la garde des contrats et l'institution est certainement pensée comme grecque puisque c'est dans une traduction grecque que les contrats doivent être enregistrés.

Si nous nous tournons vers l'architecture, nous voyons bien peu de monuments qui mêlent l'inspiration égyptienne et l'inspiration grecque. Qu'y a-t-il de grec aux temples d'Edfou ou de Denderah? Qu'y a-t-il d'égyptien dans les tombeaux de Moustapha Pacha, à Alexandrie? Il faut attendre plusieurs siècles pour voir fleurir dans la nécropole de Tounah el-Gebel des petits monuments composites. Mais, même là, le refus de la momification qu'une épitaphe prête à un des défunts est assez significatif.

Pourtant c'est dans la religion que nous trouvons le syncrétisme le plus certain des deux civilisations ou plu-

tôt dans la croyance des Grecs qui se tourne vers les dieux de l'Égypte, parce qu'ils sont guérisseurs, parce qu'ils sont sauveurs. Mais l'appel d'un sauveur n'a-t-il pas déjà retenti dans la Grèce du IV^e siècle ?

Sans doute Alexandre, contre l'avis d'Aristote, avait-il tenté de fondre les cultures des Grecs et des Barbares ; mais l'idéal du Macédonien, jeune d'histoire comme d'esprit, confié à la Grécité fatiguée qui l'a suivi sur les chemins du monde, s'est vite émoussé et l'on est retourné aux vieilles traditions qui définissaient le Grec par le mépris des autres. Et ces autres acquiesçaient, puisque, aussi bien, ils ont, peu à peu, en acquérant une culture hellénique, essayé de s'infiltrer, en dépit des mesures qui les en repoussaient, dans les rangs privilégiés de la bourgeoisie grecque.

L'analyse dont on trouve ici les thèses nous conduit à réduire la notion de civilisation mixte. On espère pouvoir bientôt lui donner, avec toutes les justifications qu'on est en droit d'en exiger, la forme d'un livre.

LE TALISMAN DE LA VICTOIRE D'OSORKON

Prince de Sais et autres lieux

par Jean YOYOTTE

Au lendemain du Nouvel Empire, l'Égypte se trouva partagée dans les faits sinon dans le droit, entre le Pharaon de la XXI^e dynastie, qui régnait sur Tanis et Memphis et le premier prophète d'Amon qui dominait la Haute Égypte. Déjà les Meshcuesh, colons militaires ou envahisseurs, devaient commencer à la faire la loi dans le Delta et le nord de la Moyenne Égypte... Au milieu du X^e siècle, Sheshonq, chef suprême de cette peuplade libyenne, fonde à Boubastis une XX^e dynastie royale, mais sans pouvoir rétablir l'unité : le prince Ioupout, promu premier prophète d'Amon, est le fidèle de son père, mais il fait pratiquement figure de souverain autonome et, en définitive, le triomphe des Libyens aggrave plutôt la situation : les membres de la famille royale, appuyés par des factions guerrières, se disputent bientôt le trône royal, la charge de premier prophète, le gouvernement des différentes villes. La fonction de grand prêtre thébain passe de mains en mains, la prérogative royale se vulgarise et se morcèle. D'abord, deux ou trois pharaons concurrents prétendent régner sur l'Égypte (fondation d'une XXIII^e dynastie). Vers l'an 800 il y a deux royaumes distincts, l'un de Haute, l'autre de Basse Égypte ; vers 750, on comptera cinq pharaons : un à Thèbes, un à Hermopolis, un à Héracléopolis, un à Boubastis, un à Léontopolis.

Cette multiplication des « maîtres des Deux Terres » n'est que l'aspect le plus extérieur de l'« anarchie libyenne ». Roi de tout ou partie de l'Égypte, Pharaon n'est plus que le suzerain nominal d'un agglomérat de principautés indépendantes. En Thébaidé, le premier prophète d'Amon serait le roi absolu du clergé, des armées et du sol, s'il n'avait à lutter sans cesse contre des rivaux capables de l'évincer périodiquement. L'état de la Basse Égypte est encore plus confus. Boubastis, Tanis, Léonto-

polis sont cités royales, officiellement régies, même aux pires temps de désordre, par un pharaon. Le sud-est du Delta, avec Athribis et Héliopolis, sert de fief au Prince royal (*erpâ*). Le reste est partagé entre les chefs des guerriers d'origine libyenne, tous apparentés de près ou de loin à une des familles royales. Ces émirs portent le titre de « grand chef des Meshouesh », couramment abrégé en « *grand chef des Ma* », et vers la fin de la période en « grand chef » tout court. Cependant, les confins occidentaux, sont gouvernés par les « grands chefs des Libou », cette peuplade, éponyme de la Libye, ayant apparemment profité de l'anarchie pour déborder sur l'Égypte. Comme le premier prophète d'Amon, les chefs des Ma ou des Libou sont pratiquement des souverains, « *commandants* » des guerriers de leur domaine, « *prophètes* » des dieux de leurs villes. Comme les pontifes de Thèbes, ils n'hésitent pas à s'attribuer certaines des prérogatives honorifiques ou rituelles appartenant en principe à Pharaon. Dans chaque principauté, le « grand chef » doit disputer ses frontières à ses voisins et, au sein de son domaine, tenir tête à des concurrents.

Certaines principautés furent néanmoins puissantes et durables : celles de Sébennytos-et-Diospolis, Bousiris, Mendès-et-Hermopolis et de l'Orient (capitale : Saft), ceinturant le domaine royal, se partageaient l'est et le centre du Delta. À l'ouest, il y avait au moins aux origines un « grand chef des Mâ » régnant à Saïs et un « grand chef des Libou » régnant à Kôm el-Hisn. Cependant, vers 750-730, alors que le centre et l'est demeuraient scindés en plus de six gros domaines, toutes les régions sises au couchant de la branche phermouthiaque se trouvaient unifiées sous un seul maître : Tefnakht, prince de Saïs et autres lieux. On sait que ce Tefnakht réussit à prendre Memphis, à entraîner presque tous les autres souverains du Delta à la conquête de la Haute Égypte sur laquelle le roi soudanais Piânkhy étendait son protectorat. La contre-attaque soudanaise disloqua la coalition Piânkhy Memphis, mais ne put entamer le royaume même de Tefnakht. Vers 725, celui-ci allait prendre la couronne et fonder une XXIV^e dynastie... La guerre entre l'Éthiopien Piânkhy et le Saïte Tefnakht n'avait été en fait qu'un des premiers épisodes d'une longue aventure... L'Éthiopien Shabako captura et fit brûler vif Bocchoris, fils de Tefnakht : la XXV^e dynastie éthiopienne prétendit régner sur toute la vallée (712),

mais vers 700, une nouvelle dynastie, la XXVI^e, restaurait la principauté de Saïs et reprenait à son compte la politique de Tefnakht... Vers 660, Psammétique I^{er} avait enfin réalisé ce qui avait été sans doute le rêve de son illustre devancier : les conquérants étrangers avaient été boutés hors d'Égypte, le sud et le nord étaient réunis, l'anarchie libyenne avait pris fin dans le Delta. La « renaissance saïte » commençait. (1)

Ainsi la grande principauté de Tefnakht fut le berceau de l'unité nationale dans l'Égypte du premier millénaire. Jouant, eux aussi, de la force et de la diplomatie, les dynastes de Saïs tinrent ainsi dans l'Égypte du premier millénaire le rôle qui fut celui des Capétiens dans la France médiévale. C'est dire l'importance de tout document permettant de remonter vers les origines premières du grand domaine occidental. Récemment, deux stèles de donation que Tefnakht avait déposées dans le temps de Bouto nous fournissaient quelques informations sur ces origines (2). Elles révélaient qu'avant la guerre entre Piânkhy et Tefnakht, celui-ci se disait déjà « *souverain des provinces d'Occident* » et même « *souverain du pays tout entier* », qu'il régnait non seulement sur Saïs et sur Bouto mais aussi sur l'autre rive de la branche canopique, à Kôm el-Hisn, et qu'il cumulait ainsi les titres de « *grand chef des Ma* » et de « *grand chef des Libou* ». Selon toute vraisemblance, l'annexion de Bouto et de Kôm el-Hisn par le prince de Saïs avait formé le noyau du futur royaume saïte. Tefnakht cependant avait-il fondé lui-même ou avait-il hérité d'un premier rassembleur de terres ces « provinces d'Occident » d'où il allait partir à la conquête de l'Égypte et où il allait prendre la dignité royale ?

Un petit monument du Louvre (fig. 1 et 2) semble apporter une réponse à cette question ! Il s'agit d'une amulette discoïde (Journal d'entrée E. 10943), faite de « faïence égyptienne » (diamètre : 9,5 cm., épaisseur : 0,8/0,7 cm.) (3). Verte, avec des détails noirs, la matière a été quelque peu altérée par l'humidité, mais l'objet ne comporte qu'une cassure grave : l'extrémité droite du « nœud » a dû être restaurée. Le cadre général du talisman est en effet à l'image du *shenou*, nœud magique évoquant la maîtrise des dieux et du roi sur l'orbe de l'univers. La composition du dessin central est simple, aisée, mais les figures moulées sont d'un modelé assez mou.



Fig 1 : L'amulette Louvre E 10943

Photo Chuzeville

Les hiéroglyphes tracés à la périphérie de l'objet, gravés et incrustés de verre noir, sont patauds, mais bien lisibles. Initialement encastré dans quelque monture (traces de deux griffes latérales), ce talisman fut ensuite transformé en pendentif (forage d'un trou de suspension qui a partiellement détruit deux hiéroglyphes). On sait que Bénédite acheta l'objet à l'antiquaire Nahman (1902), mais le lieu de trouvaille est inconnu. Puisque le texte est au nom d'un « grand chef des Ma Osorkon », on peut imaginer que le talisman provient du même tombeau d'où ont été tirés deux oushebtis d'un « grand chef des Ma Osorkon » (University College, n° 475-476, voir fig. 3) (4). Pour vilaine qu'elle soit, la double inscription permet de préciser le sens de l'image centrale, indique la fonction de l'objet, fournit la date approximative de la pièce et permet de tenir le talisman d'Osorkon, prince de Saïs et autres lieux pour un « document historique ». Cette inscription est double (voir fig. 2) :

A droite, le discours d'un dieu (sinistroverse) :

« Paroles dites par Rê-Horakhty, maître du ciel, qui réside à Héliopolis : Je fais que ta vaillance soit comme celle de Montou et que ton prestige soit dans les deux pays! »

A gauche, la titulature du propriétaire de l'objet (dextroverse) :



Fig. 2 : L'amulette Louvre E 10943

« Le grand chef des Ma, commandant, prophète de Neith, prophète d'Ouadjyt et de la Maitresse d'Imaou, Osorko(n) ».

La disposition même des deux textes est parlante. Selon une règle banale de la grammaire ornementale égyptienne, le discours — graphiquement orienté dans le même sens que le bambin du motif central — est prononcé à l'adresse du nommé Osorkon par le dieu qui figure au



Fig. 3 : Oushebtis du "grand chef des Ma Osorkon"
(University College)

centre de l'amulette. Celui-ci est donc Rê-Horakhty, c'est-à-dire le soleil, désigné sous un nom que lui donnaient couramment les Héliopolitains. Le dieu enfant couronné du disque n'est pas ici le petit Horus réfugié dans les papyrus (comme on l'a répété à la suite de Bénédite), mais l'astre du jour sortant du lotus bleu, au matin du monde. Les origines du mythe de « l'enfant solaire sortant du lotus » sont encore obscures. Peut-être procède-t-il de la combinaison de deux conceptions parallèles, le thème du soleil levant figuré sous l'aspect d'un enfant royal et le thème du soleil naissant représenté comme une idole à tête de bélier, assise sur un lotus. En tout cas, sous sa forme ultime, ce mythe est bien connu par les textes et les représentations des temples de Basse Époque (5) : l'« Ile de l'Embrasement » émergea un jour de l'océan initial. Sur cette première terre, un grand étang; sur cet étang, un tapis de lotus, et dans un grand lotus, l'embryon du soleil. Les huit dieux du Chaos féconcent mystérieusement la fleur, le soleil ouvre les yeux et jaillit du lotus sous la forme d'un bel enfant (fig. 4).

Les implications liturgiques de ce mythe furent considérables. Pour rendre chaque jour au soleil la force de briller à nouveau, il suffisait par exemple que Pharaon

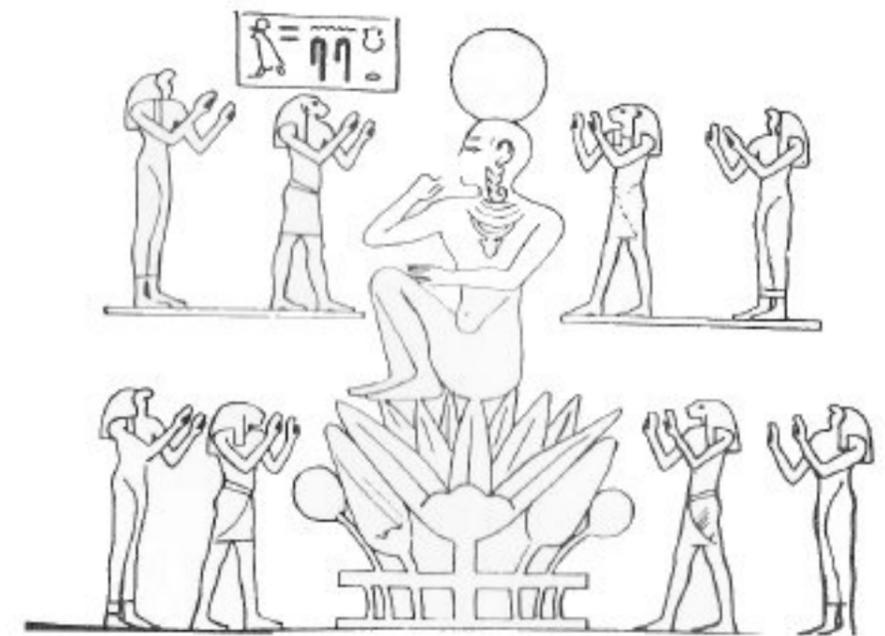


Fig. 4 : Le jeune soleil Rê-Horakhty, sortant du lotus
entouré des huit dieux primordiaux
(temple d'Hibis)

offrit au dieu un lotus artificiel d'or et de pierreries, réplique du berceau où l'astre avait trouvé la force de surgir la Première Fois. L'utilisation magique du même mythe par les particuliers fut toute naturelle : bronzes « votifs » et petites amulettes de « faïence » et de métal reproduisent parfois l'image du soleil sortant du lotus. On notera que c'est à partir de l'époque libyenne que cette image se vulgarise : pectoral de reine à Tell Moqdam représentant le dieu criocéphale sur la fleur (6); bracelets du prince Namart (7); ivoires de Samarie directement copiés sur des bijoux égyptiens (8), etc.

A la lumière de maints documents parallèles, l'interprétation de la scène reproduite sur le talisman Louvre E. 10943 est aisée. Les deux cobras ailés qui encadrent l'enfant sont les déesses Hathor et Maât, filles, assistantes, protectrices et « yeux » du soleil (comparer le pectoral de Moqdam). Sortant du lotus primordial, le soleil apparaît en jeune souverain triomphant (cf le sceptre *heka* dans sa main) et domine l'univers que symbolise le *shenou*. Comme tel, il donne à Osorkon une puissance comparable à celle de Montou, dieu guerrier par excellence, et il étend le redoutable prestige du « grand chef » sur l'Égypte entière. Osorkon n'est pas un roi (au sens égyptien du

terme), mais le formulaire du discours de Ré-Horakhty est un formulaire *royal*. Durant l'anarchie qui suit le Nouvel Empire, grands prêtres d'Amon et princes locaux traitent de plain pied avec les dieux, à l'instar de Pharaon. Les textes ne manquent pas qui montrent une divinité accordant à ces roitelets sans couronne « la puissance et la victoire » (9), vertus qui étaient auparavant l'apanage exclusif de Pharaon. Etant donné les mœurs belliqueuses de l'époque, ces cas d'usurpations étaient tout à fait dans la note. L'amulette du Louvre en fournit un nouvel exemple, spécialement original.

L'intérêt de ce souvenir typique d'un temps de guerres intestines et de morcellement du pouvoir est accru par le fait qu'il concerne un personnage d'importance. En dépit de l'omission du *n* final, la lecture du nom est assurée. Le propriétaire du talisman se nommait Osorkon, comme plusieurs rois de l'époque libyenne. Sa titulature comporte cinq éléments. L'homme était « *grand chef des Ma* » et aussi « *commandant (d'armée)* » comme tous les autres chefs meshouesh. Il était, au religieux, « *prophète de Neith* », déesse de Saïs, « *prophète d'Ouadjyt* », déesse de Bouto, enfin prophète « *de la Maitresse d'Imaou* », c'est-à-dire de la déesse de Kôm el-Hisn, métropole de la province d'Occident. Cette titulature est presque parallèle à celle que porte Tefnakht sur la principale de ses deux stèles de donation :

« *Grand chef (des Ma)* (10) et *commandant, grand chef des Libou, prophète de Neith, d'Ouadjyt et de la Maitresse d'Imaou...* » (11)

La séquence des titres est la même, à ceci près qu'Osorkon n'est pas dit « *grand chef des Libou* ». Mais cette différence n'est pas significative : d'une part le talisman, faute de place peut ne porter qu'une titulature abrégée; d'autre part, sur la seconde stèle de donation de Tefnakht, une des deux titulatures du prince (tableau) comporte le titre de « *grand chef des Libou* », mais l'autre (texte proprement dit) le néglige (12). En revanche, l'apparition des trois mêmes prétrises est d'autant plus significative que, d'ordinaire, les grands chefs libyens ne portent qu'un seul titre sacerdotal. Ainsi, notre Osorkon fut au premier chef prophète de Neith, donc souverain de Saïs, secondairement prophète d'Ouadjyt, donc maître de Bouto,

enfin prophète de la déesse de Kôm el-Hisn et par là seigneur de l'Occident.

Homologue de Tefnakht, il en fut, à n'en pas douter, son devancier. On peut faire valoir en ce sens des présomptions d'ordre historique : après que Tefnakht eut fondé la XXIV^e dynastie, la principauté de Saïs n'eut plus pour souverain un simple « *chef des Ma* », mais un pharaon (Tefnakht, Bocchoris, Shabako, puis les rois de la XXVI^e dynastie). Et surtout, le libellé de la titulature d'Osorkon et les graphies de ses titres nous ramènent au début ou au milieu du VIII^e siècle. C'est sans doute entre 800 et 740 que nous devons situer notre personnage

Qu'Osorkon, prince des Saïs et autres lieux, aient été un ascendant proche ou indirect de Tefnakht, qu'il ait été ou non son prédécesseur immédiat, peu importe. Mais nous pouvons dire que la constitution du grand royaume d'Occident ne fut pas une création fulgurante de l'illustre Tefnakht. Avant lui, un Osorkon régnait déjà sur les trois métropoles de l'Ouest.

Le monument E. 10943 du Louvre, produit somme toute estimable des faïenciers de l'époque libyenne, est à la fois une intéressante mise en œuvre magique du mythe de « *l'enfant sortant du lotus* » et un souvenir typique des mœurs belliqueuses et des prétentions semi-royales des princes meshouesh. Mais il est surtout le premier témoignage connu de l'épopée des dynastes saïtes qui mirent plus de cent ans à refaire une unité brisée depuis quatre siècles. Ce talisman destiné à permettre au « *grand chef* » de Saïs d'étendre « *son prestige sur les Deux Pays* » n'a-t-il pas la valeur d'un symbole. (13)

NOTES

(1) Il est tenu sommairement compte ici de certaines conclusions exposées dans **Les principautés du Delta au temps de l'anarchie libyenne**, sous presse dans **Mélanges Maspero** I, 3^e fascicule.

(2) Une de ces stèles a été signalée par Sauneron dans le présent **Bulletin de la Société Française d'Égyptologie**, n^o 24 (nov. 1957), p. 53, fig. 1. L'autre se trouvait dans la Collection de l'ex-roi Farouk. — Voir **Les principautés**, § 46-48.

(3) Signalé par Boreux, **Département des Antiquités égyptiennes. Guide-Catalogue sommaire II** (1932), p. 560 et Vandier, **Les antiquités égyptiennes au Musée du Louvre. Guide sommaire** (1948), p. 77.

(4) Petrie, **Shabtis**, pl. XI, XVIII et XLI, n^o 475-476.

(5) Sauneron et Yoyotte, dans **La Naissance du Monde** (Sources Orientales 1), p. 54-59. — Au talisman d'Osorkon, on comparera tout spécialement la représentation, dans le temple d'Ibis, du jeune Rê-Horakhty émergeant du lotus sous les adorations du l'Ogdoade (notre fig. 4 : Davies, **The Temple of Hibis in El-Khâreh Dasis III The Decoration**, pl. 4 registre V).

(6) Vernier, **Bijoux et orfèvreries** (CGC), n^o 52715, pl. LIII-LIV.

(7) British Museum 14,594 et 14,595. Cf. **A Guide to the Fourth, Fifth and Sixth Egyptian Rooms, and the Coptic Room** (1922), p. 98, n^o 134-135.

(8) Crowfoot, **Early Ivories from Samaria**, pl. I.

(9) Monuments des premiers prophètes d'Amon : **JEA** 38 (1952), p. 50, pl. 12 ; Lepsius, **Auswahl**, pl. 15 (a-h) ; **Aeg. Inschriften Berlin II**, p. 27, n^o 9941 ; **ASAE** 37 (1937), 16-24 ; etc. Princes divers : **RT** 25 (1903), p. 194 ; **OLZ** 32 (1929), p. 14-17 ; **MDAIK** 15 (1957), p. 74, etc.

(10) Le titre figure **in extenso** sur la stèle Farouk ; la forme « grand chef » est d'ailleurs l'abréviation normale de « grand chef des Ma » à la fin de l'époque libyenne (**Les principautés**, § 3).

(11) Cf., en attendant **Les Principautés**, § 47, une reproduction du texte de cette titulature dans **BIFAO** 58 (1959), p. 98.

(12) **Les Principautés**, § 48.

(13) J'adresse mes remerciements pressés à M. J. Vandier, Mme Chr. Noblecourt, Paul Barguet et Janine Monnet, grâce auxquels cette communication a pu être faite.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

CABINET D'ÉGYPTOLOGIE
11, PLACE MARCELLIN BERTHELOT
PARIS-5^e

COMPOSITION DU BUREAU

Président	M. le Chanoine Etienne DRIOTON, Professeur au Collège de France.
Vice-Présidents	M. Jacques VANDIER, Conservateur en Chef des Musées Nationaux, Professeur à l'École du Louvre. M. Maurice ALLIOT, Professeur d'Égyptologie à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris
Secrétaire	M ^{me} Ch. DESROCHES NOBLECOURT, Conservateur du Département des Antiquités Égyptiennes du Musée du Louvre, Professeur à l'École du Louvre.
Trésorier	M. Paul VALEUR.
Correspondance et Bulletin	Administrative et Scientifique : M ^{me} Ch. DESROCHES NOBLECOURT, Musée du Louvre, Paris-1 ^{er} . Financière : M. VALEUR, 43, Rue Gros, Paris-16 ^e .
Compte de chèques postaux	Paris N ^o 2093-33.
Compte en Banque	Crédit Algérien, 5, rue Louis-le-Grand, Paris-2 ^e Libeller les chèques à l'ordre de la Société Française d'Égyptologie.

REVUE FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

Directeur	M. le Chanoine Etienne DRIOTON lui adresser les manuscrits destinés à la Revue 45, rue des Plantes, Montgeron (S.-&-O.).
Commission de publication	MM. A. BATAILLE, maître de conférences de Papyrologie à la Faculté des Lettres de Paris. J.-J. CLÈRE, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Etudes. J. SAINTE FARE GARNOT, directeur d'étude à l'École pratique des Hautes Etudes. J.-J. CLÈRE, 34, rue du Cotentin, Paris-15 ^e .
Secrétariat	